Budget et Comptabilité de 1868.

MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant le Budget et la Comptabilité du Musée pour l'Exercice 1868.

N° 1022.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

BUDGET

Ministère
de l'Intérieur

Comptabilité

1 annexe.

Bruxelles, le 2 Avril 1867.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, un exemplaire du budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1868.

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Secrétaire général,

A Monsieur le Secrétaire du Musée
de Peinture.

Ministère
de l'Intérieur.

Direction des beaux-arts,
sciences & lettres.

N° 14.011

Bruxelles, le 16 Juin 1868.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Messieurs,

La loi budgétaire du Département de l'Intérieur pour l'exercice de 1868, étant promulguée depuis le 6 Juin courant, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me faire parvenir, le plustôt possible, un projet de budget spécial de l'établissement dont vous avez l'administration.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Le Hon

A la Commission administrative
du Musée Royal de peinture
& de Sculpture

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Musée royal de Peinture & de Sculpture.

Projet de Budget pour l'Exercice 1868.

N° d'ordre	Nature des Dépenses.	Sommes proposés	Observations
	Chap. I. Traitements personnels:		
1	Traitement du Secrétaire de la Commission . . . F. 1800.-		
2	" du Conservateur-adjoint 1500.-		
3	" du Surveillant-modeleur 1225.-		
4	" de quatre Surveillants à f 1200.- . 4800.-	13025.-	
5	" de trois " à 1050.- . 3150.-		
6	" du Garde des Bâtiments 550.-		
	Chap. II Frais d'Administr. & Matériel:		
7	Jetons de présence & Frais de route des Membres de la Com. 1500.-		
8	Frais de Vacations des Commissaires-Experts . . . 300.-		
9	Restaurations de tableaux. — Entretien & renouvellement de cadres 2000.-		
10	Mobilier & entretien des Galeries 1800.-		
11	Chauffage 800.-	7400.-	
12	Bibliothèque. — Frais de bureau 600.-		
13	Dépenses diverses 400.-		
	Chap. III. Achats.		
14	Achat de tableaux d'anciens maîtres . . . . F. 12500.-		
15	" d'ouvrages destinés à la Galerie historique 1500.-	16000.-	
16	" de plâtres moulés sur l'antique &c. . . . 2000.-		
	Total francs	36425.-	

Bruxelles, le 19 Juin 1868.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Bxl. 19 Juin 1868

à Mr le Ministre de
l'Intérieur

1022.

Nous avons l'honneur de
soumettre à votre approbation
le projet ci-joint, pour la
répartition de la somme
de 96425 fr allouée au
Musée royal de Peinture
et de Sculpture, pour
l'Exercice 1868.

Agr.

Le Vice-Président

Le Secrétaire

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

1e DIRECTION. 3e
des Beaux-arts, Sciences et Lettres

96 3708
1811

N. B. *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

/ ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 8 *Juillet* 1868

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté de ce jour, j'ai approuvé le projet du budget du Musée royal de peinture et de sculpture pour l'exercice de 1868, que vous m'avez soumis, par votre lettre du 19 du mois, N° 1022.

Vous trouverez ci-jointe une expédition de l'arrêté précité.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

A la Commission du Musée royal de peinture.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Beaux-Arts.
N° 3408
1867

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Le Ministre de l'Intérieur,

Sur la proposition de la Commission administrative du Musée Royal de peinture et de sculpture,

Arrête :

Article 1er. Le budget des dépenses du Musée royal de peinture et de sculpture pour l'exercice de 1868, est fixé à la somme de trente-six mille quatre cent vingt-cinq francs (fr. 36,425.) répartie comme suit :

Chapitre 1er.

Traitements. — Personnel.

1°	Traitement du Secrétaire de la Commission	fr.	1800. "	
2°	id du Conservateur-adjoint.		1500. "	
3°	id du Surveillant-modeleur		1225. "	
4°	id de quatre Surveillants à 1200. —		4800. "	13025. "
5°	id de trois id à 1050. —		3150. "	
6°	id du garde des bâtiments		550. "	

Chapitre 2.

Frais d'adm.on et de matériel.

7°	Jetons de présence et frais de route des Membres de la Commission	fr.	1500. "
8°	Frais de Commission des Commissaires experts		300. "
9°	Restauration de tableaux, Entretien et renouvellement des cadres		2000. "
10°	Mobilier et entretien des galeries		1800. "

11 "

11ème	Chauffage	fr.	800. "	
12ème	Bibliothèque, frais de bureau		600. "	1.400. "
13ème	Dépenses diverses		400. "	

Chapitre 3.

14ème	Achat de tableaux d'anciens maîtres	fr.	12.500. "	
15ème	" d'ouvrages destinés à la galerie historique		1.500. "	16.000 "
16ème	Achat de plâtres moulés sur l'antique		2000. "	

Total fr. 36,425. "

Bruxelles, le 9 juillet 1868.

(Signé) Eudoxie Devaux

Pour expédition conforme,

Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,

Colfs

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Notes explicatives
à l'appui du Budget
du Département

pour 1868
(et relatives aux
Comptes de 1866).

Ministère
de l'Intérieur.
Direction des beaux-arts.
N° 12782.
1 Annexe.

Bruxelles, le 21 Xbre 1866.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les notes explicatives qui ont été fournies à l'appui du projet de budget du département de l'Intérieur (Direction des beaux-arts, lettres et sciences) pour l'exercice 1867.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien prendre, dès à présent, pour ce qui concerne le service dont vous avez l'administration, les mesures nécessaires pour que les notes explicatives que vous aurez à m'adresser à l'appui du budget de 1868, me parviennent avant le 1er Octobre prochain.

Ces notes devront relater tous les faits accomplis pendant l'exercice de 1866 et présenter tous les développements qui sont de nature à faire bien apprécier la situation des services publics.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Ad. Vandenpeereboom

A la Commission administrative du Musée Royal de peinture & de sculpture.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Brux. 1 Octobre 1867

à Mr le Ministre de
l'Intérieur.

Nous avons l'honneur
de vous faire parvenir, en ce
qui concerne le Musée royal
de Peinture & de Sculpture,
les notes explicatives à
l'appui du Budget du
Département de l'Intérieur
pour l'Exercice de 1868.

Agr.

Le Vice-Président

Le Secrétaire

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
Nº 1022.

Notes explicatives à l'appui du Budget du Département de l'Intérieur, pour l'Exercice 1868.

Art. Musée royal de Peinture & de Sculpture. - Personnel F. 13,025.-

" Matériel & Acquisitions; frais d'impression & de vente du Catalogue . . . . " 23400.-

Dépenses de 1866.

1° Intérêts de prêts & frais de route des Membres de la Commission administrative . . . . F. 1108.80

Par arrêté royal du 13 Mars 1866, le nombre des Membres de la Commission administrative du Musée royal a été porté à Dix, outre le Président. - En conséquence, la Commission a été complétée par la nomination de Mr Ch. De Brou, Conservateur des Collections de S.A. le Duc d'Arenberg. - Un second arrêté portant la même Date a appelé Mr Alph. Balat, Architecte, à faire partie de la dite Commission en remplacement de Mr Suys, décédé.

2° Frais de vacations & de voyage des Commissaires-Experts F. 769.20

3° Entretien & renouvellement des Cadres . . . . " 1906.-

Par suite de l'organisation de la Collection des œuvres des anciens maîtres dans de nouveaux locaux, il devenait indispensable de faire l'entretien ou de renouveler un assez grand nombre de cadres de cette Collection. La majeure partie de la somme de 1906 francs a été affectée à cette Destination.

4° Bibliothèque . . . . " 565.25

5° Chauffage - Mobilier - Entretien des Galeries - Dépenses Diverses 3031.43

6° Achats 29472.50

Cette somme a été employée à l'achat des trois tableaux ci-après, provenant de la Galerie de feu Mr Herman Dekat, de Dordrecht, savoir:

1° Nicolas Berchem - Le Berger
2° Jacq. Ruysdael - Le Lac de Haarlem
3° Guill. Vande Velde - Vue des Zuiderzée.

ainsi qu'à l'acquisition d'un groupe en marbre de Laurent Delvaux représentant les trois Vertus théologales.

Il reste à employer une Somme de . . . . F. 36853.18
Ens Ch. 3108.08
3096[illegible]1.26

39961-26.

Une somme de 3716. 67 prélevée sur le crédit spécial alloué par la Loi du 2 Juin 1861. a été employée à l'achat de plusieurs Statues, groupes, bustes, bas-reliefs &c destinés à la Galerie des plâtres du Musée. – Parmi ces objets, il convient de mentionner particulièrement une épreuve de la Porte principale du Baptistère de Florence.

Le Gouvernement a disposé, en faveur du Musée moderne, des deux ouvrages suivants: Un tableau de Mr Alfred Stevens. – La dame rose et une aquarelle de Mr Louis Haghe représentant l'Intérieur de l'Eglise de St Pierre, à Rome, ainsi que d'un portrait exécuté par Mme Lizy, représentant S. A. R. la Princesse Louise. Ce dernier ouvrage a pris place dans la Galerie historique.

Un buste en plâtre de Wendelin Koeberger, peintre, sculpteur et Architecte a été donné au Musée par Mr Bortier

3

1866.

Personnel 12425.-
Material & Acq 39961.26

Jetons de présence & frais de route.

Van Brié — . . 47.20
" 85.20
" 35.60
Jetons 570.-
~~Hanon~~ Stimmer . . 200.40
Ch. de Robiano . . . 85.20
De Borrekens . . . 85.20
1108.80

Chauffage -
Stevens — 27.80
" 27.50
" 55.40
Warocqué . . . 520.-
630.70

Frais de Voie
Henri 36.-
Amelecq 733.20
769.20

Bibliothèque -
Van Wright — 16.-
De Brauwer — 418.45
Olivier . . 112.80
Van Goyt — 18.-
565.25

Rest. de tabl. Entr. du Cadre

Pohlmann & Dabb . . . 1727.-
Collen 179.-
1906

Dép. div. -
Bourotte — . 18.-
Hennen — 9.05
Bennet — 9.78
Bacetsom — 75.-
Cluvia * . . 46.30
158.83
26.85
184.98

Mobilier - Entretien du Palais
Claus — . . 125.01
" 125.01
Laverne — 59.25
Cappellemans . . 53.75
Claus * . . 200.-
Hanssens — 1200.60
Lamalle — 282.21
Labarre — 169.92
2215.75

Achats.
Ruysdael-Berghem-Vand. Velde. - 24990.-
~~2 Theod. de Dobbeleer~~ —
Laurent Delvaux — 4482.50
~~Bambeau~~ . . . 75.-
29,472.50

de la présente lettre d'invitation qui nous tiendra lieu de carte d'entrée.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire,

Le Président

A Messieurs

1° Jetons de présence 2 francs de route		F 1108.80
2° Vacations à fr. de route des Experts		769.20
3° Rest. de C. à Genève		1906.-
4° Mobilier - Entr. des Galeries	2846.45	2215.75
5° Chauffe		630.70
6° Bibliothèque		65.25
7° Dép. Div.	184.98	184.98
8° Achats		29,472.50
		36826.68
Disponible		3137.58
		39964.26

2846.45
184.98
3031.43

Comptabilité

(pièces à numériser)

MAISON COUPIL & C.IE À BRUXELLES,

TABLEAUX
& AQUARELLES,
PHOTOGRAPHIES, &a

H. V. VAN GOGH, SUCCESSEUR,

58, Montagne de la Cour, 58.

ESTAMPES FRANÇAISES
& ÉTRANGÈRES,
GRAVURES ANCIENNES.

Doit M. Le Musée royal de Peinture

Lith. J. Vander Meulen, Mont.e de la Cour, 13.

Bruxelles, le 31. Decemb. 1868.

1	Ex. Histoire des peintres. liv 499 à 524.	fr 26.—

Certifié sincère & véritable le présent compte montant à la somme de vingt six francs

Bruxelles le 31. Decb. 1868

H. V. van Gogh

Vu par le Conservateur
des Musées royaux

Comte

DORURES ENCADREMENTS
GLACES
J. F. LAUDEICK
DOREUR ENCADREUR
Rue Veuve Ste Gudule 9
BRUXELLES

Doit le Musée Royal de Peinture et de Sculpture à J. F. Laudeick, doreur, encadreur rue veuve Ste Gudule 9 pour les travaux et fournitures ci-après

1868

16 Janvier	Inventaire N°	Sept cadres or et noir avec séparations pour les costumes des volontaires de la Revolution Brabançonne ensemble 93 pieds	0,50	46	50
5 Mars	1532	un cadre doré - 13 pieds (Dessin)	0,70	9	10
		pour encadrement à passe-partout de ce dessin		12	00
	1508	un cadre doré - 15 ½ pieds (5 Dessins)	0,70	10	85
		pour encadrement de ces cinq dessins		14	00
	1819	un cadre doré pour le portrait de la Reine Louise-Marie 10 pieds	0,70	7	00
		pour l'encadrement de ce portrait		3	00
		un cadre doré: une vue de Bruxelles gravure 14 pieds	0,70	9	80
		pour l'encadrement de cette gravure		10	00
72 7 bre	1425	un cadre or et noir - 43 pieds	1,40	60	20
		un id id - 34 "	0,90	30	60
		un id id - 36 ½ "	0,90	32	85
		Coupés, peints en noir et dorés douze cadres anciens, mesurant ensemble 150 ½ pieds	0,50	75	25
		Total Francs		321	15

Le présent compte s'élevant à la somme de Trois cent Vingt un francs 15 centimes

Bruxelles le 18 Mai 1869

Vu pour la Conservation des Musées royaux

J. F. Laudeick

Le Soussigné, Expert des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture, déclare qu'il lui est dû la somme de Quarante-huit francs (Frs 48") pour les expertises ci-après:

25 Janvier 1868. - Examen au Musée d'un tableau représentant une Bacchanale, Copie d'après le Titien.

20 Mars 1868 - Examen d'un tableau peint par Gillis Van Tilborgh et d'une copie d'après Léonard de Vinci.

12 Juillet 1868 - Examen d'un tableau de Corneille Huysmans.

22 Novembre 1868 - Examen des Tableaux de la Collection Cremer.

Soit quatre vacations à Frs 12" ..... Frs 48"

Bruxelles, le 14 Avril 1869.

Etienne LeRoy

Pour acquit
Etienne LeRoy

Vu pour le Conservateur des Musées royaux.

Etat des jetons de présence à payer à Messieurs les Membres de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture, pour les Séances auxquelles ils ont assisté pendant l'année 1868

N° d'ordre	M. M.	Séances Ord. 9 Janvier	13 "	27 "	12 Février	17 "	11 Mars	22 "	8 Avril	15 "	20 "	29 "	6 Mai	8 "	18 "	20 "	26 "	29 "	10 Juin	6 Juillet	11 "	13 "	15 "	24 "	3 Août	5 "	7 "	12 "	2 Septembre	19 "	7 Octobre	14 "	28 "	11 Novembre	16 "	18 "	19 "	23 "	9 Décembre	19	Nombre total des Séances à 6 fr.	Somme à payer		Emargement pour Quittance.
1	Dorcet, Vice-Présid.	1	1	1	1	1	1	–	1	1	–	1	1	1	1	1	1	1	1	1	–	–	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	–	–	–	–	–	–	29	174	–		
2	le Comte de Robiano, Membre	1	–	1	1	1	1	–	1	1	1	1	–	–	1	1	1	1	–	1	–	–	–	1	–	–	–	1	1	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1	20	120	–		
3	Balat	y	–	1	–	–	1	1	–	–	–	–	–	1	1	1	1	1	–	–	1	1	–	–	1	1	–	1	1	1	1	–	1	–	1	–	–	–	1	–	19	114	–		
4	De Braw	y	1	–	1	1	–	1	1	1	1	1	1	–	1	1	1	1	1	1	–	1	–	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	34	204	–		
5	De Rongé	y	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	–	–	1	1	1	1	–	–	1	–	1	–	–	1	1	1	–	1	1	1	1	1	1	30	180	–		
6	Fetis, Ed.	y	1	1	1	1	1	1	–	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	–	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	–	–	1	1	1	1	35	210	–		
7	Madou	y	1	–	–	1	1	–	1	–	1	–	–	–	1	1	1	–	1	1	–	1	1	1	1	–	1	–	–	1	1	–	–	–	1	–	1	1	–	1	22	132	–		
8	Portaels	y	–	–	–	1	1	1	1	–	–	–	–	1	1	1	1	1	1	1	1	–	1	1	–	–	–	1	1	–	–	–	1	1	–	1	1	–	1	22	132	–		
9	Simonis	y	–	–	–	–	1	1	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1	–	–	–	1	10	60	–		
10	Van Brée	y	1	–	1	1	1	1	1	1	–	–	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	–	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	35	210	–		
	Totaux		7	4	6	8	9	9	5	7	6	4	7	5	8	9	9	8	7	6	7	7	4	4	6	9	8	6	7	8	8	7	6	5	7	6	3	6	6	5	8	256	1536	–	

Le présent état s'élevant à la Somme de Quinze Cent Trente six francs.

Bruxelles, le 31 Décembre 1868

Le Secrétaire.

Le Vice-Président

J'autorise Monsieur
Edouard Dubar (mon beau père)
à toucher pour mon compte
la somme de Cent-Cinquante
francs. —

Je déclare avoir reçu des
Musées Royaux de Peinture et de
Sculpture la Somme de Cent-Cinquante
Francs. (Fr. 150-00) pour copier à la Galerie
historique d'un Tableau attribué à
Daniel Van Heil, représentant le
Bombardement de la Ville de Bruxelles.

Ostende le 22 Novembre 1868

Pour le Conservateur des
Musées royaux.

MUSEES ROYAUX DES
BEAUX ARTS DE BELGIQUE
ARCHIVES
Dossier 1022

Le Soussigné déclare qu'il lui est dû par le Musée royal de Peinture la somme de cinq cents francs (frs 500), pour frais de restauration d'un tableau de S. B. Franck, représentant la Décollation de St Jean - cat. n° 95 de l'Inventaire général.

Ad. De Courtrai

Vu pour la Commission des Musées royaux.

Conscience

21, rue de Brabant.

Bruxelles le 22 Décembre 1860.

ÉTAT des frais de voyage dûs au soussigné, *Secrétaire de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture*

calculés en conformité de l'arrêté royal du 31 octobre 1854

DATES du DÉPART.	DATES de L'ARRIVÉE.	LIEU du DÉPART.	LIEU de L'ARRIVÉE.	DISTANCES PARCOURUES par chemin de fer. kilom.	par chemin de fer. 1/2kil.	par voie ordinaire. kilom.	par voie ordinaire. 1/2kil.	DATES du SÉJOUR.	DATES du 1/2 SÉJOUR.	Observations.
1868										
29 Mai		Bruxelles	Paris	318	—	—	—	29 Mai au 1er Juin		Vente de la Collection de Mme la Marquise de Rodez
2 Juin		Paris	Bruxelles	318	—	—	—	—	—	
				636	—	—	—	4 Séjours		

Vu par le Conservateur des Musées royaux.

636	Kilomètres par chemin de fer, à fr. 7 50	les 5 kil.	95	40
—	Id. par voie ordinaire, à fr.	les 5 kil.	—	—
4	Séjours, à fr. *l'étranger à 15*		60	—
		TOTAL.	155	40

RÉCAPITALATION.

Certifié véritable le présent état montant à la somme de Cent Cinquante-cinq francs 40 Centimes

Bruxelles, le 31 Mai 1868.

Vu et certifié :

Le Directeur,

Vu et approuvé :

Le Ministre de l'Intérieur,

Le Soussigné, Secrétaire de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture déclare qu'il lui est dû la Somme de Vingt-trois francs 60 Centimes (F. 23.60.) en remboursement des frais qu'il a payés à l'occasion de l'achat d'un tableau d'Isaac Ostade, à la vente de la Collection délaissée par feu Mme la Marquise de Rodes, à Paris.

1868

30 Mai - Pourboire au Garçon de la Salle de Vente F. 2.—
Télégramme de Paris pr Bruxelles " 3.—

1er Juin. Note de Manœuvre, pour Circulaire d'une Caisse . . . . . " 8.—

1-2 " Voiturier . . . . . " 5.50
Donné aux emballeurs . . . . " 3.—
Ports de Lettres . . . . . " .60
Port de la Caisse 1.50

Ens de Fr. 23.60

Bruxelles, le 2 Juin 1868.

Pour acquit
P. Stevens

Copié

Office de Publicité,
rue de la Madeleine. 46

Le Musée de Sculpture Doit

1868
28 Août. Vaisse. Histoire de la Statuaire. — 1 vol in 12 F. 3. —

Pour acquit.
Le Caissier
(Signé) J. Lebègue.

ÉTAT des frais de voyage dûs au soussigné, Membre de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

calculés en conformité de l'arrêté royal du 31 octobre 1854

DATES du DÉPART.	DATES de L'ARRIVÉE.	LIEU du DÉPART.	LIEU de L'ARRIVÉE.	DISTANCES PARCOURUES par chemin de fer. kilom.	DISTANCES PARCOURUES par chemin de fer. 1/2kil.	DISTANCES PARCOURUES par voie ordinaire. kilom.	DISTANCES PARCOURUES par voie ordinaire. 1/2kil.	DATES du SÉJOUR.	DATES du 1/2 SÉJOUR.	Observations.
1868										
16 9bre		Bruxelles	Anvers	88	—	—	—	—	1/2	Examen d'un tableau de Rubens
		Anvers	Bruxelles							

Bon pour le Commissionnaire des Musées royaux.

RÉCAPITALATION.

88	Kilomètres par chemin de fer, à fr.	1	les 5 kil.	17 60
—	Id. par voie ordinaire, à fr.	—	les 5 kil.	— —
1/2	Séjours, à fr.	12	. . . . .	6 —
			TOTAL.	23 60

Certifié véritable le présent état montant à la somme de Vingt-trois francs 60 Centimes

Bruxelles, le 31 Décembre 1868.

Vu et certifié :

Le Directeur,

Eugène Simonis

Vu et approuvé :

Le Ministre de l'Intérieur,

à Mr Simonis

ÉTAT des frais de voyage dûs au soussigné, Membre de la Commission Directrice Des Musées royaux De Peinture & de Sculpture

calculés en conformité de l'arrêté royal du 31 octobre 1854

DATES du DÉPART.	DATES de L'ARRIVÉE.	LIEU du DÉPART.	LIEU de L'ARRIVÉE.	DISTANCES PARCOURUES par chemin de fer. kilom.	DISTANCES PARCOURUES par chemin de fer. 1/2kil.	DISTANCES PARCOURUES par voie ordinaire. kilom.	DISTANCES PARCOURUES par voie ordinaire. 1/2kil.	DATES du SÉJOUR.	DATES du 1/2 SÉJOUR.	Observations.
1868										
16 9bre		Bruxelles	Anvers	88	–	–	–	–	1/2	Comm. d'un tableau de Rubens
		Anvers	Bruxelles							

Vu par le Commissaire Des Musées royaux

Commissaire

RÉCAPITALATION.

88	Kilomètres par chemin de fer, à fr. 1 les 5 kil.	17	60
–	Id. par voie ordinaire, à fr. les 5 kil.	–	–
1/2	Séjours, à fr. 12	6	–
	TOTAL.	23	60

Certifié véritable le présent état montant à la somme de Vingt-trois francs 60 Centimes

Bruxelles, le 21 Décembre 1868.

Vu et certifié :

Le Directeur,

Vu et approuvé :

Le Ministre de l'Intérieur,

M. Portaels.

ÉTAT des frais de voyage dûs au soussigné, Conservateur des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture,

calculés en conformité de l'arrêté royal du 31 octobre 1854

DATES du DÉPART.	DATES de L'ARRIVÉE.	LIEU du DÉPART.	LIEU de L'ARRIVÉE.	DISTANCES PARCOURUES par chemin de fer. kilom.	par chemin de fer. 1/2 kil.	par voie ordinaire. kilom.	par voie ordinaire. 1/2 kil.	DATES du SÉJOUR.	DATES du 1/2 SÉJOUR.	Observations.
1868										
16 9bre		Bruxelles	Anvers	88	—	—	—	—	1/2	Examen d'un tableau de Rubens.
		Anvers	Bruxelles							

RÉCAPITALATION.

88	Kilomètres par chemin de fer, à fr. 1 les 5 kil.	17	60
—	Id. par voie ordinaire, à fr. les 5 kil.	—	—
1/2	Séjours, à fr. 6	6	—
	TOTAL.	23	60

Certifié véritable le présent état montant à la somme de Vingt-trois francs 60 Centimes

Bruxelles, le 31 9bre 1868.

Vu et certifié :

Le Directeur,

Vu et approuvé :

Le Ministre de l'Intérieur,

ÉTAT des frais de voyage dûs au soussigné, *Membre de la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture*

calculés en conformité de l'arrêté royal du 31 octobre 1854

DATES		LIEU		DISTANCES PARCOURUES				DATES		Observations.
				par chemin de fer.		par voie ordinaire.				
du DÉPART.	de L'ARRIVÉE.	du DÉPART.	de L'ARRIVÉE.	kilom.	1/2 kil.	kilom.	1/2 kil.	du SÉJOUR.	du 1/2 SÉJOUR.	
1868.										
16 9bre		Bruxelles	Anvers	88	–	–	–	–	1/2	Examen d'un tableau de Rubens.
		Anvers.	Bruxelles							

Dû par le Conservateur des Musées royaux

RÉCAPITALATION.

88	Kilomètres par chemin de fer, à fr. 1 les 5 kil.	17	60
–	Id. par voie ordinaire, à fr. – les 5 kil.	–	–
1/2	Séjours, à fr. 12	6	–
	TOTAL.	23	60

Certifié véritable le présent état montant à la somme de Vingt-trois francs, 60 centimes

Bruxelles, le 31 Décembre 1868.

Vu et certifié :

Le Directeur,

J. De Busscher

Vu et approuvé :

Le Ministre de l'Intérieur,

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DIVISION.

EXERCICE 18 .

ÉTAT des frais de voyage dus au soussigné,

Membre de la Commission Directrice
des Concours rayaux de Peinture & de Sculpture

calculés en conformité de l'arrêté royal du 31 octobre 1854.

DATES. DU DÉPART.	DATES. DE L'ARRIVÉE.	LIEU. DU DÉPART.	LIEU. DE L'ARRIVÉE.	DISTANCES PARCOURUES par chemin de fer. kilom.	DISTANCES PARCOURUES par chemin de fer. ½ kil.	DISTANCES PARCOURUES par voie ordinaire. kilom.	DISTANCES PARCOURUES par voie ordinaire. ½ kil.	DATES du séjour.	DATES du ½ séjour.	OBSERVATIONS.
1868										
16 9bre		Bruxelles	Anvers	88	—	—	—	—	½	Examen d'une tableau de Rubens.
		Anvers	Bruxelles							

Vu par le Commissaire
des Concours rayaux
[illegible]

Récapitulation.

88	Kilomètres par chemin de fer, à fr. 1 les 5 kil.	17	60
—	Id. par voie ordinaire, à fr. les 5 kil.	—	—
½	Séjours, à fr. 12	6	—
	TOTAL.	23	60

Certifié véritable le présent état montant à la somme de vingt-trois francs 60 Centimes

BRUXELLES, LE 31 Décembre 1868.

Vu et certifié

LE DIRECTEUR,

Vu et approuvé

Le Ministre de l'Intérieur,

ÉTAT des frais de voyage dûs au soussigné, Membre de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

calculés en conformité de l'arrêté royal du 31 octobre 1854

DATES		LIEU		DISTANCES PARCOURUES				DATES		Observations.
				par chemin de fer.		par voie ordinaire.				
du DÉPART.	de L'ARRIVÉE.	du DÉPART.	de L'ARRIVÉE.	kilom.	1/2kil.	kilom.	1/2kil.	du SÉJOUR.	du 1/2 SÉJOUR.	
1868.										
16 9bre		Bruxelles	Anvers	88	—	—	—	—	1/2	Examen d'un tableau de Rubens
		Anvers	Bruxelles							

Vu pour le Conservateur des Musées royaux

RÉCAPITALATION.

88	Kilomètres par chemin de fer, à fr. 1 les 5 kil.	17	60
—	Id. par voie ordinaire, à fr. les 5 kil.	—	—
1/2	Séjours, à fr. 12.	6	—
	TOTAL.	23	60

Certifié véritable le présent état montant à la somme de Vingt-trois francs 60 centimes

Bruxelles, le 30 9bre 1868.

Vu et certifié :

Le Directeur,

Ch. Debacq

Vu et approuvé :

Le Ministre de l'Intérieur,

ÉTAT des frais de voyage dûs au soussigné, Membre de la Commission administrative du Musée royal de Peinture & de Sculpture

calculés en conformité de l'arrêté royal du 31 octobre 1854

DATES		LIEU		DISTANCES PARCOURUES				DATES		Observations.
				par chemin de fer.		par voie ordinaire.				
du DÉPART.	de L'ARRIVÉE.	du DÉPART.	de L'ARRIVÉE.	kilom.	1/2 kil.	kilom.	1/2 kil.	du SÉJOUR.	du 1/2 SÉJOUR.	
1868										
16 9bre		Bruxelles et retour	Anvers	88	—	—	—	—	1/2	Examen d'un tableau de Rubens

Vu et approuvé le présent compte s'élevant à la somme de Vingt-trois francs 60 centimes.

Le Secrétaire. Le Vice-Président

RÉCAPITALATION.

88	Kilomètres par chemin de fer, à fr. 1 les 5 kil.	17	60
—	Id. par voie ordinaire, à fr. les 5 kil.	—	—
1/2	Séjours, à fr. 12.	6	—
	TOTAL.	23	60

Certifié véritable le présent état montant à la somme de Vingt-trois francs 60 centimes

Bruxelles, le 23 9bre 1868.

pour acquit J. Van Ryn

Vu et certifié :

Le Directeur,

Vu et approuvé :

Le Ministre de l'Intérieur,

LIBRAIRIE ANCIENNE.

ACHAT
DE
BIBLIOTHÈQUES.

Bruxelles, 30, rue Saint-Jean.

1868.

Au Musée de Peinture Doit

à G.-A. van Trigt,

Pour fourniture, payable au comptant, sans escompte.
Les ouvrages vendus sont garantis complets, sauf indication contraire.

1868		
Août 20	1 Lebrun. Recueil de gravures d'après un choix de tableaux Paris 1809. 2 vol in 8° ½ rel.	fr 20 »
" "	1 Lemaire, Lafleur belgique. 2 vol 8° reliés	1 50.
		fr 21 50

Le présent compte s'élevant à la somme de vingt et un francs, cinquante centimes

Bruxelles, 30 Août 1868

Pour acquit

Vu et approuvé le présent compte s'élevant à la somme de Vingt-un francs 50 centimes

Le Vice-Président

Le Secrétaire

Entre Monsieur Doucet, Vice Président,
pesant fonction de Président de la Commission
administrative du Musée Royal de
Peinture et de Sculpture; d'une part
Et Monsieur Edmond Fierlants de
Bruxelles d'autre part;
Il a été convenu:
Ce dernier cède au Musée susdit, pour
la somme de deux mille francs, (2000 f.)
payables, sur les fonds alloués au budget
du département de l'Intérieur.
1° Un buste en marbre par Godchard,
représentant: Voltaire
2° Un buste en marbre par Jaspar
représentant: Ch. de Coster, premier
greffier du Conseil de Brabant
Le paiement de la somme
susmentionnée, s'effectuera dès que
les formalités de la Comptabilité auront
été accomplies
Fait en double à Bruxelles
le vingt cinq Mars 1868 soixante
huit
Le Vice Président
Doucet
J. Fierlants

Enregistré à Brux. le 26 Mars 68

Le Sculpteur Victoire, qui il lui en sera par le Musée Royal de Peinture et de Sculpture, la somme de deux mille francs, (2000 fr.), pour le Copie en Cire Perdue, 1° d'un buste en marbre, par Houdon, représentant: Voltaire et 2° d'un Buste en marbre, par Lemot, représentant: Cor. de Cock, premier Peintre et Professeur du Conseil de Bruxelles

Bruxelles le vingt cinq Mai 1780 soixante Deux

J. Jordaens

Pour copie conforme
Le Secrétaire
Stiénon

Vu et approuvé le présente délibération s'élevant à la somme de deux mille francs
Le Vice-Président

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Acc. la réception le 10 Juillet 68

DIRECTION

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DES PENSIONS.

Journal d'Enregistrement N° 751.

Transmis à ~~Monsieur le Gouverneur de la province d~~ la Commission administrative du Musée royal de peinture et de sculpture avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de payement N° 3983 de fr. 9555. " émise ~~au nom de~~ son profit, à titre d'avance, pour payer les frais d'acquisition à la vente du tabl. de feu Mme la Marq. de Rodes d'un tableau d'Isaac Ostade, intitulé: la Devideuse. — Exercice 1868. —

Bruxelles, le 2 juillet 1868.

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de la comptabilité générale et des pensions.

Ordonn. du 17 Juin 68
C. des C. N° 68/8502.

MUSÉE ROYAL DE PEINTURE ET DE SCULPTURE DE BELGIQUE

MUSÉE ROYAL DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Reçu du Musée royal de Peinture et de Sculpture une ordonnance de paiement N° 3658, de la somme de Mille cent quatre vingt dix huit francs (F 1298.-) Délivré en mon nom, en paiement du prix d'un tableau d'Eugène Smits par Christophe Ouberger, acquis pour le dit Musée, à la vente publique qui a eu lieu à Bruxelles, le 22 Avril dernier.

Bruxelles, le 30 Juin 1868

Louis Mahieu

à Mr Louis Mahieu,
16. Rue des Sablons.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 922

Acc. la réception le 29 Juin 68.

DIRECTION

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DES PENSIONS.

Journal d'Enregistrement N° 703.

Secrétaire

Transmis à Monsieur le ~~Gouverneur de la province~~ du Musée royal de peinture et de sculpture avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de payement N° 3658 de fr. 1298. " émise au nom de Mahieu, en paiement du prix d'un tableau de Chr. Amberger (Portrait d'Empereur) acquis pour le Musée à la vente qui a eu lieu à Bruxelles le 22 Avril 1868.

Bruxelles, le 25 juin 1868.

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de la comptabilité générale et des pensions.

Volpelier

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Bruxelles, le 26 Mars 1868

à Mr le Ministre de
l'Intérieur

1022

Nous avons l'honneur
de vous faire parvenir, en
triple expédition, accompagné
d'un contrat dûment
enregistré, la déclaration
dressée par Mr E. Fierlants
pour la cession, au prix
de 2000 fr., de deux bustes
en marbre de Godecharle
et Jansseus, destinés à
la Galerie de Sculpture
du Musée moderne.

Mr Fierlants ayant
sollicité avec instance le
prompt liquidation de la
somme qui lui est due de
ce chef, nous espérons Mr
le Chef, que vous voudrez
bien recommander que les
formalités de la comptabilité
soient remplies de manière
à ce que la remise des

mandat ne souffre aucun
retard.

Nous vous prions,
Mr le Maire.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire

Le Soussigné, Commissaire-Expert chargé de la Direction de la vente des tableaux délaissés par feu Mme la Marquise de Ruder déclare avoir reçu de la Commission administrative du Musée royal de Peinture & de Sculpture de Belgique, la somme de neuf mille cinq cinq cinquante-cinq francs, (F. 9555.=) en paiement d'un tableau de Isaac Ostade, intitulé: la Dévideuse (N° 17 du Catalogue) acquis par ledit Musée, le 30 Mai dernier.

Le prix d'adjudication s'est élevé à F. 9100.=
Frais de vente 5 % . . . . . 455.=

Ensemble Francs 9555.=

Paris le 1er Juillet 1868.

Bon pour la somme de neuf mille cinq cent cinquante cinq francs

[illegible]
Commissaire-priseur
10, Rue de la Grange Batelière

Vu

Vu & approuvé la présente quittance
à Chevaux à la somme de neuf mille
cinq cent cinquante-cinq francs.

Le Vice-Président

Le Secrétaire

EXERCICE 186 .

CHAPITRE .

ARTICLE .

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

COMPTE *que rend* la Commission administrative du Musée royal de Peinture & de Sculpture,

des avances qui lui ont été faites au moyen d'ordonnances sur le Trésor public, pour pourvoir aux dépenses d'achat d'un tableau d'Isaac Ostade,

à charge d'en justifier l'emploi, conformément aux allocations du Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'année 1828.

RECETTES.

DATE de L'ORDONNANCE.		FOLIO de prise en charge dans les livres. du Ministère.	FOLIO de prise en charge dans les livres. de la Cour des Comptes.	SERVICE.	MONTANT des RECETTES.	
1868						
Juin	17	3983	63/8502	Revenu pour le paiement d'un tableau d'Isaac Ostade, acquis à la vente des œuvres d'art délaissés par feu Mgr le Marquis de Pastoret.	9555	-
				Total de la recette	9555	-

DÉPENSES.

DATE des DÉPENSES.		NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT des DÉPENSES.	
1868				
Juillet	28	Charles Pillet Commissaire-Expert pour le prix d'achat d'un tableau d'Isaac Ostade. . . .	F 9555	-
		Total de la Dépense	9555	-

Le présent compte s'élevant en recette à la somme de en Dépense à la Somme de neuf mille cinq cent cinquante-cinq francs.

Bruxelles, le 30 Juillet 1868

Le Vice-Président.

Le Secrétaire

V. Stévens

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Bxx. 30 Juillet 1868

à Mr le Ministre de
l'Int.

1022.

Nous avons l'honneur
de vous faire parvenir, en
triple expédition avec
pièce justificative à
l'appui, le compte de
l'emploi d'une somme
de F. 9555. =, mise à
notre disposition pour
payer les tableaux d'Isaac
Ostade, acquis pour le
compte de l'Etat, à la
vente des œuvres d'art
délaissés par feu Mme
la Marquise de Rodes.

Agr.

Le Vice-Président

Le Secrétaire

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
№ 1022

Cour des Comptes.

3me Division.

N. 234.820

Arrêt porté sur le compte du Sieur _____ inscrit sous le N. 1676

Nous, Léopold II, Roi des Belges,

à tous présents et à venir, faisons savoir :

La Cour des Comptes, statuant définitivement sur le compte rendu par M. la Commission administrative du Musée de peinture de l'emploi des fonds qui ont été mis à sa disposition en sa susdite qualité pour frais d'acquisition d'un tableau de Isaac Ostade et dont l'imputation a eu lieu sur l'article 121 du chapitre 19 du Budget du Département de l'Intérieur, Exercice 1868, a porté l'arrêt ci-après.

Vu le compte dont il s'agit, transmis avec les pièces justificatives à l'appui, par lettre de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 12 Août 1868, N.o 3046/210;

Vu les lois et les règlements sur la matière;

Attendu que le tout est régulièrement établi et justifié,

Sur le rapport de la section de comptabilité,

Arrête:

Article Premier. La Recette à la somme de Neuf mille cinq cent cinquante-cinq francs ci 9.555,--

Et la Dépense à celle de pareille Somme ci 9.555,--

Quitte

Partant le Comptable est déclaré quitte et libéré de cette gestion

Comptables divers.

Article Deux.

Art. 2. Expédition du présent arrêt, avec un exemplaire du compte, sera transmise au comptable, pour sa décharge et direction.

Semblable expédition de l'arrêt sera également transmise à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, pour information.

Mandons et ordonnons à tous Huissiers à ce requis, de mettre le présent arrêt à exécution; à nos Procureurs Généraux et à nos procureurs près les Tribunaux de Première Instance, d'y tenir la main; à tous Commandans et Officiers de la force publique, d'y prêter main-forte, lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, le présent Arrêt a été signé et scellé du sceau de la Cour.

Fait en séance à Bruxelles, le 10 Novembre 1868

La Cour des Comptes,

Le Conseiller ff. de Président,

Par Ordonnance, (Signé) A. Van Hoorebeke

Le Greffier,

(Signé) Casier

COUR DES COMPTES (BELGIQUE)

Pour Expédition conforme,

Le Greffier,

Casier

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE
des
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
et
DES SCIENCES.

N°. 14,011

N. B. *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

1 ANNEXE

SOMMAIRE

Bruxelles, le 26 9bre 1868.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que la Cour des Comptes, statuant définitivement sur l'emploi de la Somme de 9555 francs, mise à votre disposition pour payer les frais d'acquisition, à la vente des tableaux délaissés par feu Mgr le Marquise de Rodes, d'une œuvre d'Isaac Ostade intitulée "La dévideuse", vous a, par son arrêt ci joint, N°. 234820, en date du 10 9bre Ct. déclarés quitte & libérés de la gestion de la dite avance.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma Considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Secrétaire Général,
Cousin

A la Commission administrative
du Musée Royal de Peinture
& de Sculpture.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Brux. 1 Janvier 1869

1022.

à Mr le Ministre de
l'Intérieur

J'ai l'honneur de vous
adresser en triple expédition,
les sept décharges
désignés ci-après, que je
vous prie de vouloir
bien faire liquider sur le
crédit alloué au Musée
royal de Peinture, pour
l'Exercice 1868 :

1°	au profit de Mr		De Braekeleer	F. 23.60
2°			De Rongé	" 23.60
3°			Madou	" 23.60
4°			Portaels	" 23.60
5°			Tissaux	" ~~23.60~~
6°			Conscience	" 23.60
7°			Stroobant	" 155.40
			Wauters	" ~~390.—~~
			Ens de	~~297.—~~
				663.40.

Agr. Le Conservateur

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Reçu des Musées royaux de Peinture & de Sculpture une ordonnance de paiement N° 9162, de la somme de trois mille six cent soixante dix-neuf francs 50 centimes (F. 3679.50) mandatée à mon profit en paiement des trois tableaux acquis par les dits Musées à la vente Cremer.

Bruxelles, 19 Janvier 1869

H. Le Roy

M. Henri Le Roy.
Montagne de la Cour

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Rét. de réception le 29 Janv 69

DIRECTION

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DES PENSIONS.

Journal d'Enregistrement N° 2699

Conservateur

Transmis à Monsieur le ~~Gouverneur de la province~~ d'ix Musée royal de peinture avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de payement N° 9162 de fr. 3679.50 émise au nom de Leroy. - pour le prix des trois tableaux acquis à la Vente Cremer (Succ. de Cornelis De Heem P. Wolyn) Exercice 1868. —

Bruxelles, le 15 Janvier 1869.

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de la Direction de comptabilité générale et des pensions,

Wolpolyn

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

DIRECTION
de la
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
et
DES PENSIONS.

—

N° 3077.

—

N. B. Rappeler dans la réponse le chiffre de la direction ainsi que le numéro d'enregistrement.

7 ANNEXES

—

Bruxelles, le 15 Juin 1869.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Reçu le 17 Juin

Monsieur le ~~Gouverneur~~ Conservateur,

J'ai l'honneur de vous adresser, avec prière de m'en accuser la réception, et de les faire remettre aux parties intéressées, les ordonnances de payement indiquées ci-après et délivrées sur l'exercice 1868.

POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Le Chef de la Comptabilité générale et des Pensions,

NUMÉRO des ORDONNANCES.	PARTIES PRENANTES.	MONTANT.	Observations.
10048.	Debrou.	23 60	
9	De Ronge.	23 60	
50	Madou.	23 60	
1	Portaels. 23.90	~~390~~ "	
2	Waroque.	390 "	
3	Conscience.	23 60	
4	Stienon.	155 40	

Conservateur
A Monsieur le ~~Gouverneur de la Province d~~ Du Musée
royal de peinture (.

Imp. de J. J. Jorez, rue au Beurre, 6.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Reçu du Musée royaux de Peinture et de Sculpture une Ordonnance de paiement N° 10051, de la Somme de Vingt-trois francs 60 Centimes (F 23.60c) émise en mon nom à titre de frais de route et de Séjour en 1868.

Bruxelles, 19 Février 1869

Mons Portaels

M

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Reçu du Musée royaux de Peinture et de Sculpture une ordonnance de paiement N° 10050, de la somme de Vingt-trois francs 60 centimes (F. 23. 60c) délivrée à mon profit à titre de frais de route & de séjour en 1868.

Bruxelles, 14 février 1869.

Madou

Monsr. Madou.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Reçu des Musées royaux de Peinture et de Sculpture une ordonnance de paiement N° 10049, de la somme de Vingt-trois francs 60 centimes (F. 23.60) délivrée en mon nom, à titre de frais de route et de séjour (Exercice 1868.

Bruxelles, 19 février 1869.

Mr. De Rongé.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

Aux Membres composant la Section de Peinture et de Sculpture une ordonnance de paiement N° 10048, de la somme de Vingt-trois francs Soixante Centimes (F. 23.60c), délivrée à mon profit, à titre de frais de route et de Séjour (Ex. 1868.)

Bruxelles, le 19 Février 1869

A. De Braekeleer

M. De Braekeleer.

MUSÉE ROYAL
DE
Peinture et de Sculpture.

Bruxelles, le 185 .

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1022

N°

Reçu des Musées royaux de Peinture & de Sculpture une ordonnance de paiement N° 91/63, de la somme de Cinq cents francs (F. 500.-) délivrée en mon nom, pour prix de restauration d'un tableau de J. B. Franeke, représentant: la Déposition de S. Jean (N° 95 de l'Inventaire).

Bruxelles, le 6 Avril 1869

Ch. De Cauwer

à Mr. De Cauwer
Peintre Restaurateur
21. Rue de Brabant

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
№ 1022

Reçu de l'Musée royaux de Peinture & de Sculpture une ordonnance de paiement № 14077 de la Somme de Deux cent vingt-un francs 15 Centimes (F. 321. 15c) délivrée en mon nom, pour travaux & fournitures aux dits Musés, en 1868.

Brux. 19 Juin 1869

J. F. Landrick

Mr Landrick
Docteur.
rue neuve Ste Gudule